



Berne, le 13 octobre 2021

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Loi fédérale sur l'institution financière de développement SIFEM SA : ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 13 octobre 2021, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de la loi fédérale sur la société financière de développement SIFEM SA.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **28 janvier 2022**.

Le projet vise à mettre en conformité les dispositions d'organisation de SIFEM avec les exigences constitutionnelles relatives au principe de la légalité et les principes de gouvernement d'entreprise de la Confédération. La base légale de SIFEM, actuellement à l'échelon de l'ordonnance, ne répondant plus à ces critères, il est prévu que certaines dispositions, dont le but (art. 3) et les tâches (art. 5) de SIFEM, les principes régissant son activité (art. 4) et son financement (art. 14), ainsi que la position de la Confédération en tant qu'actionnaire (art. 8), soient dorénavant inscrites dans une loi d'organisation, sans modifications matérielles, mais avec des précisions et des clarifications.

Nous vous invitons à prendre position sur le dossier et, plus particulièrement, sur les explications contenues dans le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

thomas.knecht@seco.admin.ch



M. Thomas Knecht (tél. 058 464 07 63) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Président de la Confédération